



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des migrations et
de l'intégration
Bureau des naturalisations**

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par déclaration – ASCENDANT

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
Le formulaire cerfa n°15561*03 de demande (complété en recto-verso) en deux exemplaires originaux datés et signés	X (2)	
1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
Votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne), recto-verso		X
Votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants) Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr . Les actes d'état civil français (naissance, mariage, décès) doivent être datés de moins de 3 mois lors du dépôt.		
Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les noms et prénoms de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X	
Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Les actes de naissance de vos parents ou leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents, si possible		X
Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Votre (vos) jugement(s) de divorce, de séparation de corps ou de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Les actes de naissance de tous vos enfants (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé, avec apostille ou légalisation le cas échéant) et pour les enfants adoptés, le jugement d'adoption	X	
L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X	
FILIATION AVEC VOTRE DESCENDANT(E) FRANÇAIS(E)		
Si ce descendant est votre fils ou votre fille, la copie intégrale de son acte de naissance. L'acte doit mentionner les noms des parents. S'il s'agit	X	

d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption		
S'il s'agit de votre petit-enfant ou arrière petit-enfant, la copie intégrale de son acte de naissance ainsi que la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents)	X	
NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE DESCENDANT(E)		
La copie intégrale de son acte de naissance s'il est né en France de deux parents nés en France	X	
La copie de son acte de naissance délivrée par la commune de naissance ou par le service central d'état-civil (SCEC) portant une mention relative à la procédure et la date d'acquisition de la nationalité française (accompagnée de la copie d'une ampliation de décret ou de déclaration d'acquisition de nationalité française le cas échéant)	X	
La copie de son acte de naissance et un certificat de nationalité française (obligatoire dès lors qu'un parent du descendant est né à l'étranger démontrant que la nationalité française n'a pas été répudiée) délivré par le tribunal territorialement compétent	X	
RÉSIDENT EN FRANCE AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION		
Tout document récent à votre nom et à votre adresse actuelle (par exemple : attestation de versement de prestations par la CAF, facture récente d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)		X
RÉSIDENT RÉGULIÈRE ET HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans (relevé de carrière, relevé de situation individuelle, avis d'imposition sur le revenu...)		X
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e) ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il(elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour		X
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : certificat de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).		X

Liste des pièces à fournir pour une demande de naturalisation par déclaration – **FRATRIE**

	Original	Photocopie
DOCUMENTS DE BASE		
Le formulaire cerfa n°15562*03 de demande (complété en recto-verso) en deux exemplaires originaux datés et signés	X (2)	
1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française » d'une valeur de 55 €	X	
2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)	
Votre titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants hors union européenne), recto-verso		X
Votre passeport (toutes les pages écrites ou tamponnées). Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		X
ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)		
Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés. Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr . Les actes d'état civil français (naissance, mariage, décès) doivent être datés de moins de 3 mois lors du dépôt.		

Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les noms et prénoms de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X	
Les actes de naissance de vos parents ou leur acte de mariage si possible		X
Votre acte de mariage actuel (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X	
Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X
Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière).		X
L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X	
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X	
La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé, avec apostille ou légalisation le cas échéant)	X	
Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière).		X
LIEN FAMILIAL AVEC VOTRE FRÈRE OU VOTRE SOEUR FRANÇAIS(E) (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
La copie intégrale de l'acte de naissance de votre frère ou soeur indiquant sa filiation	X	
Si vous êtes nés des mêmes parents, la copie de leur livret de famille (l'original devra être présenté à la plateforme)		X
Si vous avez un seul parent en commun, la copie intégrale de l'acte de naissance de ce parent	X	
NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE FRÈRE OU SOEUR		
Un certificat de nationalité française de votre frère ou soeur s'il (elle) est Français(e) au titre de l'article 21-7 du code civil		X
Si votre frère ou votre soeur est français(e) au titre de l'article 21-11 du code civil, la copie intégrale de son acte de naissance portant la mention de son acquisition de la nationalité française, ou la photocopie de sa déclaration de nationalité dûment enregistrée ou un certificat de nationalité française.	X	
SCOLARITÉ		
Certificats de scolarité couvrant, sans aucune interruption, la période de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans)	X	
RÉSIDENCE DE MANIÈRE HABITUELLE EN France (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)		
Tout document récent à votre adresse actuelle (par exemple : attestation de versement de prestations CAF, facture récente d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)		X
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 16 ans (attestation de versement de prestations CAF, relevé de carrière ou relevé de situation individuelle, contrat(s) d'apprentissage, certificat(s) de travail, attestation(s) de stage...)		X
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e), ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il (elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : certificat de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s).		X